

AVIS PUBLIC

REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

La vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier est reportée au **jeudi 10 septembre 2020, à 10 H**, au siège social de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville (Québec) J3G 0B7.

Les sommes sont donc toujours dues et les intérêts continueront de courir.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle appliquée en raison des directives émises par le gouvernement du Québec (Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 avril 2020). L'objectif de cette modalité est de permettre la continuité des procédures, sans compromettre la santé des employé(e)s et des citoyen(ne)s.

Toute question peut être transmise à l'adresse courriel suivante : achamel@mrcvr.ca.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE PREMIER (1^{er}) JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT (2020).

Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière